

[Assurance des particuliers/ Assurance habitation](#)

Avez-vous de la difficulté à vous assurer ?

Pour une ou plusieurs des raisons suivantes, votre assureur peut refuser de renouveler ou limiter les protections de votre contrat d'assurance habitation :

- Non-paiement des primes
- Fréquence de sinistres
- Situation financière précaire, notamment une faillite libérée
- Contrat d'assurance interrompu
- Raisons liées à l'emploi
- Propriétaire ou employé d'un débit de boissons (bar salon, brasserie, club de nuit, discothèque, etc.)
- Assurance locataire dans une bâtisse commerciale
- Logis dans un secteur congestionné

Nous comprenons votre situation et nous avons possiblement des solutions pour vous. De concert avec nos assureurs spécialisés, nous tenterons de vous offrir une occasion d'améliorer votre dossier d'assurances ou d'adapter votre contrat proportionnellement au risque que votre situation représente.

Faites nous confiance, nous avons l'expertise pour vous aider.